



Courrier du Centre international Blaise Pascal

12 | 1990
Varia

Le colloque « Droit et pensée politique autour de Pascal »

(Clermont-Ferrand, 20-23 septembre 1990)

Laurent Thirouin



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/ccibp/634>

DOI : 10.4000/ccibp.634

ISSN : 2493-7460

Éditeur

Centre international Blaise Pascal

Édition imprimée

Date de publication : 4 janvier 1990

Pagination : 5-9

ISSN : 0249-6674

Référence électronique

Laurent Thirouin, « Le colloque « Droit et pensée politique autour de Pascal » », *Courrier du Centre international Blaise Pascal* [En ligne], 12 | 1990, mis en ligne le 08 janvier 2016, consulté le 15 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/ccibp/634>

Ce document a été généré automatiquement le 15 septembre 2020.

Centre international Blaise Pascal

Le colloque « Droit et pensée politique autour de Pascal »

(Clermont-Ferrand, 20-23 septembre 1990)

Laurent Thirouin

- 1 Quinze ans ou presque ont passé depuis le grand colloque clermontois *Méthodes chez Pascal*, dont les actes volumineux sont aujourd'hui une référence bibliographique omniprésente. Mais plus qu'à un livre – aussi important soit-il – la fécondité de cet événement se mesure à la dynamique qu'il a inspirée, je veux dire à ce Centre International Blaise Pascal qu'il a suscité et qui donne aujourd'hui la preuve de sa vitalité en organisant à son tour, avec la *Société des Amis de Port-Royal*, dans la même ville de Clermont, un colloque d'une comparable ambition. Du 20 au 23 septembre 1990, se réunissait donc dans un amphithéâtre de la Faculté des Lettres une assemblée remarquable par le nombre et l'attention, consciente de prendre part à un événement intellectuel dont le retentissement serait durable.
- 2 Certains pouvaient craindre que le thème choisi pour ce colloque, « Droit et pensée politique autour de Pascal », se révèle étroit, voire technique, en dépit des élargissements suggérés par le titre. L'examen des *Méthodes chez Pascal* ou l'ambitieuse confrontation (« Pascal, Port-Royal, Orient, Occident ») du récent colloque de Tokyo (voir compte rendu de G. Ferreyrolles dans le *Courrier* du CIBP, n° 10) semblaient au premier abord prendre en compte de façon plus générale l'œuvre et la pensée pascaliennes dans sa fascinante diversité. Ce serait là une opinion bien superficielle, que trois journées de communications et de débats animés auront en tout cas parfaitement dissipée. Tout d'abord parce que le fait politique interfère avec de nombreux pans de l'œuvre de Pascal, qui n'en sont pas a priori tributaires : l'exemple peut-être le plus flagrant est celui de la réflexion théologique, qui avec le problème posé par la signature du Formulaire change de nature. La polémique religieuse quitte le champ purement théologique pour toucher à l'ecclésiologie, par où elle acquiert une dimension incontestablement politique : quel pouvoir l'Église est-elle en droit de revendiquer sur l'esprit de ses fidèles ? Poursuivant son travail sur la notion d'autorité chez Pascal, Tetsuya Shiokawa¹ a montré ainsi comment Port-Royal, dans sa

controverse avec les autorités politiques et religieuses, en était venu à développer l'idée d'une foi humaine. Pour Arnauld, Nicole, Pascal, les connaissances qui dépendent d'une autorité n'excluent pas systématiquement le recours à la raison, car il faut, dans certains cas examiner la crédibilité de cette autorité. La soumission absolue qui est exigée des jansénistes sous couvert de respect pour l'Église provient d'une confusion entre ce qui relève d'une foi divine et d'une foi humaine.

- 3 Un autre domaine où le droit et la politique n'ont apparemment pas leur place est celui de l'activité scientifique ; mais là encore, la raison n'est pas seule concernée, la pensée ne progresse pas par le seul choc des idées : Dominique Descotes² s'est plu au contraire à souligner la composante juridique indissociable de la controverse scientifique. Questions de carrières, rivalité de corporations, répercussions économiques, intérêts nationaux, tout pousse les savants à s'entourer d'un luxe de précautions pour faire reconnaître leur priorité dans l'obtention d'un résultat et bénéficier des avantages divers qu'ils en peuvent tirer. Les règles édictées par Pascal pour le concours de la Roulette, les discussions dont elles ont été l'objet, marquent suffisamment l'imbrication de la science et du droit.

Programme de la manifestation « Coup de chapeau à Blaise Pascal »

**Coup de chapeau
BLAISE PASCAL**

SCULPTURE VIVANTE
20 SEPTEMBRE - 28 OCTOBRE
PLAQUE DE LA FONTAINE
« Le Drapeau de France »
une sculpture interactive de Blaise Pascal Monument
conçue par Fabrice Abbaud (Compagnie Orca)

AVIS DE RECHERCHE
Le Centre international Blaise Pascal
Le Club International (12-30-40-55)
et
Société Générale

EXPOSITION
12 SEPTEMBRE - 12 OCTOBRE
CENTRE JAUCY - SALLE LAPORTE
Musée archéologique et historique de Blaise Pascal

CONFÉRENCE
20 SEPTEMBRE A 20 H 30
FACULTÉ DES LETTRES - BOULEVARD GERSOIN
« La Méthode de droit divin, concept autocratique »,
par Jean Mesnard, Professeur à la Sorbonne

COLLOQUE
20 - 22 SEPTEMBRE
FACULTÉ DES LETTRES - BOULEVARD GERSOIN
« Droit et pensée juridique après Blaise Pascal »

ANIMATION
22 SEPTEMBRE (après-midi et soirée)
Association et spectacle « XIV^e siècle »
(Association Paris-Midi)

EXPÉRIENCE
22 SEPTEMBRE (soirée et après-midi)
DE L'ÉGLISE DES ANOMÉS AU PUY DE DOMRE
Reconstitution historique des événements et itinéraire
de l'expérience sur la prison atmosphérique

SPECTACLE
23 SEPTEMBRE (soirée)
Reconstitution de l'expérience à la cathédrale

25 SEPTEMBRE - 20 à 20
FOUR MARCHÉ DAMÉ DU PUY
« Penser pour reconnaître à Dieu le bon usage des mathématiques »
Jeu de Blaise Pascal 1664 par Jean-Luc Jouve
Accompagnement à l'orgue - « Assemblée » de J.S. Bach
par l'Ensemble Sirena

**Clermont - Ferrand
SEPTEMBRE - OCTOBRE**

- 4 Mais si toute activité a une composante politique, l'attention portée au politique se justifie, dans le cas de Pascal, de façon bien plus essentielle : ce sont les concepts fondamentaux, la structure même de sa pensée qui s'expriment naturellement sous une forme politique. « Le politique est le paradigme de la pensée pascalienne », remarquait Monsieur J. Mesnard en tirant les conclusions des travaux. Aborder la politique de Pascal, c'est par un biais apparemment très spécifique, se retrouver au cœur même de tout l'édifice philosophique pascalien. Qu'on pense à certaines pages sur les trois ordres, une des clefs de voûte de la philosophie pascalienne, où la réflexion se déploie

en termes de maîtrise, de règne, de royaume, de chambres (au sens administratif) ; qu'on pense encore à ce concept de tyrannie, emprunt évident à la théorie politique et dont M. Philippe Sellier a développé brillamment la richesse de signification. La tyrannie est pour Pascal universelle, elle est le mode même de fonctionnement de l'homme déchu. S'appuyant sur les récents travaux de Pol Ernst, M. Sellier a pu proposer une genèse du concept – belle et convaincante illustration, au demeurant, des avancées critiques que permet la reconstitution méticuleuse des feuillets. Il apparaît alors que le terme de « tyrannie » reçoit son acception spécifique en 1657, à la fin de la campagne des *Provinciales*. La tentative du Pape d'exercer son pouvoir religieux dans un ordre qui ressortit à la seule intelligence, fournit à Pascal le premier exemple et l'idée de tyrannie. Tout en jetant une nouvelle lumière sur une notion essentielle, M. Sellier bouleversait en même temps quelques idées reçues, en prouvant quel danger il y aurait à déclasser, comme des notes périmées, les fragments des *Pensées* qui ont trait à la querelle des *Provinciales* : nous avons là un exemple flagrant où les *Pensées* naissent des *Provinciales*, où, la réflexion de Pascal progressant sans rupture, la matière des deux œuvres est impossible à distinguer.

- 5 Si Pascal était le pivot du colloque, il n'en était cependant pas l'objet exclusif, et l'occasion avait semblé idéale pour attirer l'attention sur quelques théoriciens de son entourage, préoccupés de droit et de politique. La surprise à cet égard fut grande et prit même pour certains – il faut en convenir – la forme de la déception. On attendait Domat, ce fut Nicole ! Le juriconsulte auvergnat, « restaurateur de la Raison dans la jurisprudence » selon le mot de Boileau auquel on s'en tient généralement avec prudence, l'ami de Blaise Pascal qui nous a transmis probablement la seule image de l'auteur des *Pensées*, n'aura pas occupé pendant ces journées studieuses la place qu'on était décidé à lui accorder. M. Georges Rouhette³ heureusement fit bénéficier de sa compétence de juriste une assemblée profane, qui prit dans son exposé magistral la mesure du travail à accomplir et des connaissances à rassembler. Ce sera là sans nul doute la tâche d'un prochain colloque, mais pour l'heure on devra s'en tenir à une première impression de grand décalage entre Pascal et Domat. À maintes reprises fut notamment soulignée l'incompatibilité de leurs positions sur la loi naturelle ; quant à la savante démonstration de M. Rouhette, elle aboutissait, malgré ses efforts, à mettre en relief la distance qui sépare la définition juridique des célèbres distinctions de Pascal entre la définition de nom et la définition de chose.
- 6 Seul autre orateur à annoncer une réflexion sur Domat, M. Jean Rohou⁴ limitait en fait son propos aux *Essais de morale*, fournissant par là même un exemple symptomatique du regain d'intérêt qu'inspire aujourd'hui l'œuvre de Nicole. Pour M. Rohou, l'optimisme de Nicole marque la naissance d'une rationalité technologique qui tend à valider les choses par leur efficacité et non par leur nature : là où le moraliste constate l'analogie de l'amour-propre et de la charité, il suffirait de gommer les références augustinienne pour obtenir un manifeste libéral. Dans le même ordre d'idées, Christian Meurillon⁵ s'appuyant sur un corpus plus étendu a proposé des thèses de Nicole une lecture qui intègre la dimension religieuse. Tout d'abord l'amour-propre éclairé de l'honnête homme opère en celui-ci comme un dressage qui le prépare à répondre aux injonctions de la charité (un peu comme le parieur de Pascal se met en situation de recevoir la grâce), mais surtout le système de Nicole est, pour C. Meurillon, « à double détente » : si l'honnêteté proprement dite dévalorise Babylone, la notion de « civilité chrétienne » constitue une critique inattendue de Jérusalem, en érigeant en modèle ultime un

accomplissement non seulement de l'honnêteté, mais aussi de la charité elle-même purifiée, de ses aspérités.

- 7 Pour le luthérien V.L. Von Seckendorff, ce n'est pas à la civilité qu'il appartient de rapprocher la Jérusalem terrestre et la Jérusalem céleste : cette mission est très précisément dévolue au Prince chrétien. M. J.-B. Neveux⁶, entraînant ainsi l'assistance dans les complexités de la politique allemande au XVII^e siècle, montra comment l'imbrication entre les problèmes politiques et religieux amenait à construire un certain idéal du Prince. Mais sans aller jusqu'aux monts Métallifères, Jean Mesnard⁷ dans une conférence publique, était amené à poser, sous une forme lumineuse, cette même question du rapport entre le sacerdoce et l'empire à travers une notion d'apparence traitreusement familière. Le concept de Monarchie de droit divin est en effet l'objet d'un contresens systématique : sa signification véritable s'est estompée vers la fin du XVII^e siècle, tandis que disparaissaient les tensions responsables de son émergence. Loin de représenter une tentative de l'Église pour s'approprier l'autorité royale, la notion de Monarchie de droit divin permettait aux gallicans, dans un contexte chrétien, de soutenir l'indépendance du Roi par rapport au Pape. Si la monarchie est de droit humain, les États sont idéologiquement inférieurs à l'Église, alors qu'un monarque de droit divin n'a pas de comptes à rendre au Pape ; son autorité relève directement de Dieu. Trompé par la consonance religieuse du terme, on perd de vue sa visée véritablement laïque puisqu'il ambitionne très précisément de soustraire le pouvoir royal à l'autorité des clercs. J. Mesnard, tout en restituant le sens authentique d'une notion essentielle, redoublait l'intérêt de son sujet en s'interrogeant, en filigrane, sur l'origine et les étapes du détournement de sens.
- 8 Les œuvres de circonstance, dépendant étroitement d'une conjoncture historique, ne sont pas néanmoins dépourvues d'intérêt pour reconstituer les données profondes du débat politique. Gérard Ferreyrolles en fournit une belle preuve dans son analyse détaillée d'un épais pamphlet de Jansénius, le *Mars Gallicus*, évoqué encore régulièrement, mais rarement consulté aujourd'hui. Or l'argumentation de Jansénius a de quoi surprendre : quoique son opposition à la politique étrangère de Richelieu le mette en accord avec le clan dévot en France, ses thèses ne se confondent aucunement avec celles des dévots. Bien au contraire ses critiques contre la royauté sacramentelle rejoignent la démystification du pouvoir par Pascal : la légitimité d'un prince ne dépend pas de la justice de sa cause pas plus qu'elle ne rend sa cause juste ; l'onction royale n'est pas un sacrement et la loi salique n'est qu'une simple coutume. À cette vision réaliste de l'origine du pouvoir Pascal et Jansénius s'entendent encore pour ne mettre qu'une seule restriction, la référence à la loi naturelle, que selon Gérard Ferreyrolles, partagent les deux auteurs. Mais quelle place la loi naturelle tient-elle dans la pensée politique de Pascal ? Le débat, resté latent durant la plus grande partie du colloque, se développa à l'occasion de la communication riche et dense de Martine Pécharman-Petit⁸, qui posait courageusement la question dans toute sa complexité. Les lois, chez Pascal, ont-elles un fondement naturel, ou tirent-elles toute leur autorité de leur établissement ? Pour Martine Pécharman-Petit l'établissement voit son efficace limité aux points qui ne sont pas déjà réglés par la loi naturelle. Il serait ainsi vain d'opposer droit naturel et droit positif : d'une part parce que le droit naturel ne peut être naturel qu'en se particularisant dans des lois positives, d'autre part parce que la loi positive humaine, sans provenir du droit naturel, ne saurait pour Pascal s'opposer à la

loi naturelle. L'auteur des *Pensées* n'aurait ainsi recouru à la notion d'établissement que pour sauver le droit naturel.

- 9 Face à cette présentation « thomiste » des *Pensées*, Pierre Force⁹ opposait l'image d'un Pascal appliquant à la politique le même scepticisme rigoureux qui caractérise ses positions épistémologiques (sur le langage par exemple ou la méthode géométrique). La force n'est ni juste ni injuste ni antinaturelle, car nul ne sait ce qu'est la nature. En conséquence, il n'est pas nécessaire de connaître la loi naturelle pour fonder un gouvernement juste et paradoxalement ceux qui veulent fonder le gouvernement sur la justice réelle sont des relativistes de fait, puisqu'ils ne peuvent s'entendre. La conception politique de Pascal serait ainsi très proche du machiavélisme, dans son refus de la théorisation politique et son souci de s'en tenir à la description efficace. Aux termes de machiavélisme cependant, ou même de pragmatisme, L. Thirouin¹⁰ préférerait substituer la notion plus floue de « réalisme » pour caractériser une dimension fondamentale de la philosophie de Pascal : son refus de l'utopie ou de l'angélisme, sa prise en compte résolue de la réalité. Ainsi la distinction opérée entre les qualités palpables (qu'on ne peut falsifier), et les qualités spirituelles (dont les méchants peuvent disposer à leur gré) amène-t-elle l'auteur des *Pensées* à accepter certaines solutions politiques, pour des raisons purement techniques. Croyance en une Vérité absolue mais aveu d'impuissance devant la fragilité du langage et désir d'efficacité composent une étrange philosophie, dressée contre deux adversaires : l'utopiste qui méconnaît la fragilité des qualités spirituelles, le privilège exorbitant que possède sur elles le langage ; le tricheur qui, par malignité ou naïveté, étend démesurément l'empire du langage, se comporte comme si l'on modifiait la réalité avec des mots.
- 10 « Le propre de la puissance est de protéger », affirme Pascal au fragment 797. Dans cette formule, où se retrouve étrangement l'écho de la grammaire latine (« *Est regis tueri cives* »), M^{me} Th. Goyet a signalé le corollaire du principe beaucoup plus souvent exprimé : il faut respecter le pouvoir établi et lui obéir. Le roi s'oppose au tyran en cela qu'il défend les citoyens. C'est rappeler fort opportunément que la société féodale repose sur un équilibre de devoirs et de droits, et que la force n'implique pas l'injustice ; elle est la condition d'efficacité de la justice.
- 11 Quelques communications ont attiré l'attention sur le vocabulaire politique de Pascal, à commencer par le terme même de « politique », dont Jacques Plainemaison¹¹ a confronté les diverses valeurs. À travers la multiplicité des emplois (substantif ou adjectif, au singulier ou au pluriel), il ressort dans les *Provinciales* une certaine constante : la dévalorisation du terme, dans un couple plus ou moins implicite qui l'opposerait à la prudence. Celle-ci est la vertu chrétienne, la politique est le fait de celui qui subordonne tout à ses fins, qui sait profiter du secret et du mystère. « Toutes vos démarches sont politiques », lance Montalte aux jésuites. Plus inattendues, mais parfaitement justifiées furent les analyses de John Gallucci¹², attirant l'attention sur la richesse sémantique, et la valeur authentiquement politique, du terme de disposition chez Pascal : disposer marque la preuve de la liberté du sujet, celui qui dispose se déclare maître et libre. Quand le « hasard dispose », il ôte toute liberté à l'homme. Mais c'est surtout l'acte essentiel de l'apologiste : les matières (Montaigne, Épictète...) sont là, la disposition consiste à les mettre en rapport, acte imperceptible et qui fonde néanmoins tout le sens de l'apologie, acte enfin à l'image de celui de Dieu même dont les « dispositions » testamentaires constituent la parole.

- 12 Pascal théoricien politique a-t-il rencontré l'histoire ? Pour Alain Niderst¹³, c'est un motif d'étonnement que la faible attention portée dans les *Pensées* à l'actualité de l'époque. M. Niderst s'est interrogé sur la « désinvolture » d'un penseur qui empruntait aux *Essais* le plus grand nombre de ses anecdotes historiques, les accueillant d'ailleurs pour leur valeur rhétorique, comme des *exempta*, bien plus qu'à l'issue d'une réflexion historique. Pascal et Descartes se rejoindraient dans leur commun mépris de l'histoire et dans leur conviction « qu'on pense mieux par soi-même ». Pour M. Koji Kawamata¹⁴ en revanche, l'œuvre de Pascal est toute nourrie des événements politiques et sociaux auxquels sa famille et lui-même ont été confrontés. M. Kawamata a ainsi considéré, dans une communication pénétrée de la gravité des épisodes évoqués, les métamorphoses qui ont pu amener la famille Pascal de l'opposition déclarée à un appui de la politique de Richelieu, jusqu'à participer à la répression violente des troubles en Normandie.
- 13 Si le *Mars Gallicus* ou la révolte des Nu-pieds mettaient l'accent sur l'action politique de Richelieu, d'autres communications ont permis de tourner vers la deuxième grande personnalité de ministre, celle de Mazarin, rappelant combien toute l'histoire du XVII^e siècle jusqu'en 1660) s'écrit au rythme des diverses figures de ministres. Il n'est pas étonnant ainsi que Guez de Balzac ait consacré une part importante de sa réflexion politique à examiner les fonctions de conseiller et à définir les qualités qu'« on doit attendre des ministres ». M. Jean Jehasse¹⁵ a montré comment l'auteur d'*Aristippe ou de la Cour*, qui s'était peu à peu résigné à la perspective d'une sujétion absolue à un Prince parfait, avait vu tous ses espoirs trahis par les événements politiques et tout particulièrement par l'émergence d'un personnage comme Mazarin, ministre adultérin, mou et fuyant. Mais le grand mouvement de rejet de Mazarin, c'est bien entendu dans la Fronde qu'il faut le chercher. Frédéric Briot¹⁶ a scruté les Mémoires du Cardinal de Retz, pour y trouver les traces d'une pensée politique en harmonie avec le milieu de Port-Royal. En prenant bien garde de ne pas confondre le coadjuteur de 1648 et le mémorialiste des années 1670, M. Briot a fait surgir l'image inattendue d'un Retz plus théologien que frondeur, qui rejoignait pleinement Pascal dans la conviction que l'origine du pouvoir a un caractère illégitime et violent, mais qu'il faut sur cette origine jeter un voile : le mémorialiste frondeur comme l'auteur des *Provinciales* s'accordent à condamner fermement le dangereux « art de fronder ».
- 14 La coexistence, dans la philosophie de Pascal, d'une démystification du pouvoir et d'un désir essentiel de protéger l'ordre établi crée une difficulté, sur laquelle Yves-Charles Zarka¹⁷ a porté son attention. Ramener le politique à sa vérité, c'est détruire le principe sur lequel il se fonde et produire le plus grand des maux, la guerre civile. Par la comparaison avec la pensée de Hobbes, M. Zarka a pu mettre en relief la spécificité de la solution que propose Pascal. Chez Hobbes, la vérité du politique doit être publique, elle doit être enseignée au peuple en permanence : en quittant l'état de nature l'homme est passé d'un régime d'inadéquation du signe au régime d'adéquation qui fonde le droit civil et qu'il n'y a aucun avantage à taire. Pascal en revanche, qui pense que l'ordre politique est toujours à distance de sa propre vérité, insiste sur la nécessité de maintenir cachée la question du fondement, de masquer le coup de force du commencement pour garantir la paix civile. Mais les points de rapprochement entre Hobbes et Pascal restent particulièrement nombreux, comme l'a souligné Antony McKenna¹⁸. En dehors du domaine politique, il n'était pas inutile de montrer une certaine communauté dans les conceptions gnoséologiques. La critique que mène

Hobbes contre la notion d'évidence, fondement du cartésianisme, rejoint les efforts de Pascal : nous ne computons que des fantômes, soutient le philosophe anglais, et Pascal multiplie les exemples pour montrer combien est illusoire la tentative de distinguer l'effet de l'intellect et celui de la fantaisie. Mais c'est évidemment sur la parenté dans les analyses politiques que M. McKenna se devait d'insister. Le rôle de l'imagination, qui fait du principe d'éminence (ou de gloire) un des fondements de la société humaine, l'amour de soi-même présenté comme la cause essentielle de nos actions et de nos jugements, sont autant de considérations hobbiennes en vigueur dans la cité humaine telle que la décrit Pascal, même si au bout du compte les deux auteurs s'écartent sur la signification de cette cité.

- 15 Face au conservatisme pascalien, il était intéressant d'évoquer des analyses ressortissant à une logique aussi différente que celle de La Boétie. M. André Pérès¹⁹ en présentant les thèses du *Contr'Un*, a opposé au pessimisme montaignien et à ses prolongements chez Pascal, une conception de l'État qui ne se satisfait point de l'oppression, pour laquelle les effets asservissants de la coutume doivent être combattus. Mais il reste clair que les *Pensées* sont nourries des réflexions de Montaigne. La force de l'apparence est ainsi un des nombreux thèmes des *Essais* que l'on retrouve sous la plume de Pascal. M^{me} Kyriaki Christodoulou²⁰ en a suivi la trace jusque dans l'œuvre de La Bruyère. Si Montaigne « appelle à l'être », se moquant de ceux qui entraînent leur office jusqu'à la garde-robe, Pascal s'écarte cependant de l'auteur des *Essais*, en revendiquant, à travers la notion de raison des effets, une certaine grandeur du paraître.
- 16 Le foisonnement des communications transparait – je l'espère – à travers ce passage en revue trop schématique. La parution des Actes, aussi rapide que le permet le souci de réaliser un ouvrage destiné à servir de référence, permettra de juger plus attentivement de la richesse du thème choisi et de l'importance du travail réalisé. Il faudrait aussi rendre compte de l'animation des discussions et de la richesse des échanges en marge du colloque. Mais c'est là le privilège inaliénable de ceux qui y participaient, ainsi que la chaleureuse journée de conclusion qui montra que la communauté d'intérêts intellectuels fait parfois place à la toute simple amitié. Il ne s'agit plus là de la politique et, si Pascal n'est jamais loin, ce n'est plus comme objet d'études. Ici s'achève donc la délicate mission du rapporteur.

NOTES

1. Logique et politique : le rôle de la notion de foi humaine dans l'affaire de la signature du Formulaire.
2. Aspects juridiques dans les activités et la pensée des savants autour de Pascal.
3. Domat et la définition juridique.
4. Pour un ordre social fondé sur l'intérêt : Pascal, Nicole et Domat à l'aube de l'ère libérale.
5. Loi et charité chez Nicole.
6. Un chrétien peut-il être prince ? Les réflexions de V. L. Von Seckendorff (1626-1692) dans ses deux traités *Der Teutsche Furstentum* (1653) et *Der Christenstaat* (1685).

7. La monarchie de droit divin, concept anticlérical.
 8. Loi et probabilité dans la pensée juridico-politique de Pascal et Nicole.
 9. Pascal et Machiavel.
 10. Le réalisme de Pascal.
 11. Le vocable « politique » dans les *Provinciales*.
 12. Politique et écriture : la « disposition » pascalienne comme principe de liberté.
 13. Histoire profane et pensée politique.
 14. Les soulèvements populaires et Pascal.
 15. Balzac et son *Aristippe*.
 16. Politique et augustinisme dans les *Mémoires* du Cardinal de Retz.
 17. La vérité cachée du politique et le secret du signe selon Pascal.
 18. Pascal et Hobbes : les opinions du peuple.
 19. L'État selon Montaigne, la Boétie et Pascal.
 20. L'être et le paraître de la grandeur chez Montaigne, Pascal et La Bruyère.
-

AUTEUR

LAURENT THIROUIN

GRAC, Institut d'Histoire de la Pensée Classique